

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 510 concernant les limites de vitesse entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023.

2. Une copie du règlement numéro 510 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Donné à Kinnear's Mills, ce 6 décembre 2022

Agosselin

Alexandra Gosselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière